

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail - Démocratie - Paix

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DES AFF. ADM. ET JUDICIAIRES

DIVISION DE L'ADMINISTRATION GENErale
DU PERSONNEL ET MATERIEL

D E C R E T N° 75/236/ETP/SG/DIAJ/DAGPM
du 12/5/75 portant nomination de Monsieur
KEMBA Ludovic-Emile en qualité d'Am-
bassadeur Extraordinaire et Plénipoten-
tiaire de la République Populaire du
Congo en République du Zaïre

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT
DU CONSEIL D'ETAT

Vu la Constitution du 24 Juin 1973 ;

Vu le décret n° 66/92 du 2 Mars 1966 portant organi-
sation du Ministère des Affaires Etrangères ;

Vu le décret n° 61/143 du 27 Juin 1961 portant statut
commun des cadres du personnel diplomatique et consulaire de la
République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 67/102 du 6 Mai 1967 portant réorgani-
sation des structures des Ambassades de la République Populaire
du Congo à l'Etranger ;

Vu le décret n° 75/181 du 11.4.75
portant composition du Conseil d'Etat de la République Populaire
du Congo ;

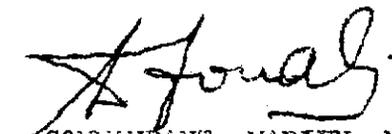
Vu le décret n° 75/214 du 2 Mai 1975 fixant le régime
de rémunérations applicables aux agents diplomatiques, consulaires
et assimilés en poste à l'Etranger et aux Ambassadeurs Itinérants,

D E C R E T

Article 1er : Monsieur KEMBA Ludovic-Emile Inspecteur d'Etat
est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la
République Populaire du Congo en République du Zaïre.

Article 2 : Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre
du Plan, Le Ministre des Affaires Etrangères, des Finances et du
Travail sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution
du présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise
de service de l'intéressé et sera enregistré et publié au Journal
Officiel de la République Populaire du Congo..../ ..

Brazzaville, le 12 Mai 1975


COMMANDEANT MARIEN NGOUABI.-